

Baromètre

FORFAIT MOBILITÉS DURABLES



QU'EST CE QUE LE FORFAIT MOBILITÉS DURABLES ?

Le Forfait Mobilités Durables (FMD) est un nouveau dispositif - issu de la Loi d'Orientation des Mobilités - permettant de bénéficier de l'aide financière de l'employeur pour les déplacements domicile - travail (à vélo, covoiturage ou autres services de mobilités partagées). **Ses décrets d'application dans le privé et les fonctions publiques d'Etat ont été publiés le 9 mai 2020 et le 9 décembre 2020, dans le contexte spécifique de la crise de la Covid 19.**

Le Baromètre Forfait Mobilités Durables vise à dresser un état des lieux du déploiement du FMD auprès des employeurs français et ainsi identifier les leviers qui favorisent son développement.

20%
des organisations
l'ont déjà déployé*

SUR 1047 ORGANISATIONS :

73% appartiennent au secteur privé (dont associations)

27% ont une activité d'administration / collectivité

Principaux retours sur la mise en oeuvre



37%

aucune difficulté



23%

difficultés dans la collecte des preuves



18%

manque de compréhension et d'informations sur le sujet

82%



**DES ORGANISATIONS
UTILISENT L'ATTESTATION
SUR L'HONNEUR**

Motivations principales au déploiement du FMD

78%

incitation à l'usage de modes alternatifs à la voiture individuelle

71%

valorisation des pratiques respectueuses de l'environnement déjà existantes.

62%

répondre aux attentes des salariés



MODES DE MOBILITÉ PLÉBISCITÉS PAR LES ORGANISATIONS PRIVÉES

16,6% des acteurs privés seulement

l'ont ouvert à tous les modes éligibles et exonérés

93%

au vélo/VAE



53%

au covoiturage



45%

aux transports en commun (ticket unitaire)



41%

aux Engins de déplacement personnels en location ou libre service



31%

à l'autopartage



7%

aux skateboard, trottinette personnelle, marche etc



**PLAFOND MOYEN
CHOISI PAR LES
ACTEURS PRIVÉS**

400€

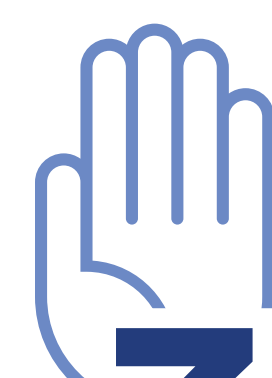
dont 25% des organisations privées au delà de 400 €

FREINS À LA MISE EN PLACE DU FMD



35%

enveloppe budgétaire



32%

blocage direction



via iD

Avril 2021

ekodev

* Enquête réalisée à l'attention des employeurs, dirigeants, directions de ressources humaines, directions développement durable/RSE, etc. Elle combine une approche qualitative, avec 40 interviews menées principalement avec des DRH d'entreprises privées du 1er au 22 mars ; et une approche quantitative avec un questionnaire diffusé en ligne sur les réseaux sociaux et par emailing du 26 janvier au 22 février, ayant récolté plus de 1200 répondants. Le panel étudié n'est pas représentatif au sens statistique du terme des employeurs français.